

Image not found or type unknown



Les reserves suite à la réception d'une maison

Par **basenath**, le **09/05/2008** à **16:11**

Bonjour, nous avons fait construire un pavillon par un constructeur régis par le CCMI. A la réception, nous avons enregistré 9 réserves. Voilà que le délai de 90 jours pour la levée des reserves est dépassé et toujours aucune nouvelle du constructeur. Nous aimerions savoir si l'on peut effectuer les travaux qui concernent les réserves et garder les 5% restant du prix de la maison. Merci par avancernM. MANILOFF